

**MENTION COMPLÉMENTAIRE AIDE À DOMICILE**  
**Épreuve E.3 – Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale**

**NOTE AU JURY**

Durée : 45 minutes (Exposé : 15 minutes, entretien : 30 minutes) – Coefficient : 3

**1 Rappel du règlement de l'épreuve**

● Objectifs et contenu de l'épreuve :

Elle a pour objectif de vérifier les compétences professionnelles et les savoirs associés liés aux activités professionnelles suivantes :

- communication professionnelle, responsabilité et déontologie
- bilan de situation
- animation et activités de maintien de la vie sociale
- compte rendu de l'activité
- analyse du vécu professionnel

Elle porte sur les compétences terminales :

- C11- Créer une situation d'échange
- C12- Conseiller, négociateur
- C13- Rendre compte aux interlocuteurs concernés
- C14- S'intégrer dans un projet, dans une équipe de travail
- C22- Établir un bilan de situation
- C44- Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs

et les savoirs associés :

- S1- Sciences médico-sociales :
  - S12. L'environnement social des publics
  - S13. Cadre juridique et institutionnel du maintien à domicile
  - S14. Le cadre relationnel de l'aide à domicile
  - S15. Méthodologie d'intervention de l'aide à domicile
  - S16. Notions de droit appliquées au secteur professionnel
- S3- Techniques de services à l'utilisateur à domicile
  - S36. Techniques de développement et de maintien de l'autonomie, techniques d'animation

● Modes d'évaluation : Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 45 minutes

L'épreuve prend appui sur un dossier support établi à partir des périodes de formation en milieu professionnel effectuées au domicile privé des personnes ou de l'expérience professionnelle pratiquée au domicile privé des personnes.

Le candidat présente dans ce dossier le cadre d'exercice professionnel et deux situations qu'il a choisies. Elles doivent être différentes (niveau d'autonomie des personnes, environnement humain et matériel...). Le candidat précise notamment les besoins identifiés, les moyens mis en œuvre, son rôle dans le dispositif mis en place et dans l'accompagnement des personnes. Il présente également les difficultés éventuellement rencontrées, les remédiations mises en place ou possibles et les relations avec les autres professionnels.

L'une des situations mettra en œuvre obligatoirement la compétence C44.

Le dossier de 15 pages maximum, annexes non comprises, est obligatoirement accompagné de l'ensemble des documents relatifs aux périodes de formation en milieu professionnel ou à l'expérience professionnelle selon le statut du candidat.

Les candidats produiront :

- les attestations de l'ensemble des périodes de formation en milieu professionnel ou les attestations d'activités professionnelles remplies par les responsables des structures d'accueil précisant les lieux, les durées ainsi que les activités effectuées par le candidat.
- les fiches d'appréciation de la période de formation en milieu professionnel au domicile privé des personnes, remplies par le (ou les) professionnel(s)-tuteur(s) et signées obligatoirement par les responsables des structures.

L'épreuve se déroule en deux temps :

- un exposé (durée: 15 minutes au plus) au cours duquel le candidat situe sa position dans le contexte professionnel (cadre juridique, institutionnel et relationnel) et justifie le choix des situations présentées dans le dossier ;
- un entretien (durée: 30 minutes) permettant d'évaluer :
  - les compétences et les savoirs associés relatifs à l'unité 3 et tout particulièrement C44
  - la capacité du candidat à analyser son vécu professionnel et à s'inscrire dans la méthodologie d'intervention de l'aide à domicile.

## **2. Organisation matérielle**

- Les dossiers sont lus par les membres du jury avant l'épreuve. Durant cette phase de lecture, des questions sont préparées pour conduire l'entretien : elles portent notamment sur les savoirs associés à évaluer.
- Un temps de concertation d'environ 20 minutes est prévu après lecture des dossiers.

## **3. Conduite de l'entretien**

- En début d'épreuve, le jury informe le candidat sur les conditions de son déroulement.
- Le candidat dispose de 15 minutes maximum pour faire son exposé. Durant cette phase, le jury ne doit pas l'interrompre.
- L'entretien a une durée de 30 minutes. Même si le candidat n'a pas utilisé 15 minutes pour son exposé, le temps de l'entretien demeure de 30 minutes.
- L'entretien est basé sur le dossier fourni par le candidat, sur l'évaluation des savoirs associés énoncés dans la définition de l'épreuve et sur la capacité du candidat à analyser son vécu professionnel.

## **4 Notation**

- La notation s'effectue avec la grille académique
- Toute note inférieure à 10 sur 20 sera justifiée par le jury sous la grille.
- La note n'est en aucun cas communiquée au candidat.

*Remarque : au cours de cette épreuve, les interrogateurs contrôlent, pour chaque candidat, l'attestation de formation aux premiers secours ou le diplôme de sauveteur secouriste du travail.*

## EPREUVE E.3 : Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale

Numéro du candidat :

Date :

Coefficient : 3

Durée : 45 minutes

COMPETENCES	CRITERES D'EVALUATION	Dossier	Exposé	Entretien	Barème	NOTE CANDIDAT	
	<b>L'élève doit être capable :</b>						
<b>C12</b> – Conseiller, négocier.	<b>1°) Précision et pertinence des informations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>d'énoncer les besoins des personnes,</li> <li>de justifier les moyens mis en œuvre,</li> <li>de justifier son rôle dans le dispositif,</li> <li>d'argumenter ses propositions,</li> <li>de proposer des solutions alternatives,</li> <li>de négocier avec la personne, famille, autres intervenants, employeur.</li> </ul>	X	X	X	/4		
<b>C22</b> – Etablir un bilan de situation.							
<b>C14</b> – S'intégrer dans un projet, dans une équipe de travail.	<b>2°) Analyse des situations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>de justifier l'intervention au domicile (besoins, action),</li> <li>de participer à l'élaboration et au suivi d'un projet,</li> <li>de situer sa fonction et la limite de ses compétences,</li> <li>de participer au travail de l'équipe.</li> </ul>	X	X	X	/2		
<b>C11</b> – Créer une situation d'échanges.	<b>3°) Réflexion face au jury :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>de prendre du recul par rapport à l'action menée,</li> <li>d'exposer des difficultés et/ou les satisfactions rencontrées.</li> <li>d'établir une relation adaptée avec le jury,</li> <li>d'écouter et de donner des réponses adaptées,</li> <li>de s'exprimer correctement.</li> </ul>		X	X	/3		
<b>C13</b> – Rendre compte aux interlocuteurs concernés.	<b>4°) Discretion professionnelle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>de respecter l'anonymat des personnes impliquées dans l'exposé,</li> <li>de ne pas porter de jugement de valeurs.</li> </ul>	X	X	X	/2		
<b>C44</b> – Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs.	<b>5°) Choix de l'activité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>choisir une activité en fonction des ressources, des potentialités, faits et objectifs,</li> <li>justifier ses choix.</li> </ul>	X		X	/3		
<b>SAVOIRS ASSOCIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- environnement social des publics</li> <li>- cadre juridique, institutionnel et relationnel de l'aide à domicile, ...</li> <li>- notions de droit appliqué au secteur professionnel</li> </ul>			X	/4		
Capacité à s'inscrire dans la méthodologie de l'intervention de l'aide à domicile (Prise en compte des fiches d'appréciation de la PFMP au domicile privé)					/2		
Pénalités de – 2 points maxi si le dossier comporte trop de fautes et/ou des erreurs de syntaxe. <b>Le jury pénalisera sévèrement tout comportement témoignant d'une inadéquation à la profession et dans ce cas justifiera la note ci-dessous.</b>						<b>Note sur 20</b> <b>(en points entiers ou 1/2 point)</b>	...../20

Justification de la note si celle-ci est inférieure à 10/20

Nom des correcteurs :

Signatures :

**ACADEMIE DE REIMS**  
**SESSION 2005**  
**MENTION COMPLEMENTAIRE AIDE A DOMICILE : EPREUVE E3 ENTRETIEN**  
**VERIFICATION DES PFMP (périodes de formation en milieux professionnels) DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET DES**  
**DIFFERENTES ATTESTATIONS**

DATE :

N° du candidat	(1) Nombre de semaines de PFMP	Nombre de semaines en structures médico-sociales	Nombres de semaines au domicile privé (individuel et/ou collectif)	PFMP conformes au règlement d'examen	(2) Attestation(s) d'activités professionnelles (formation continue)	Attestation(s), trois ans d'activités professionnelles	Appréciations des PFMP ou d'activités professionnelles (oui ou non)	Remarques *

NOMS DES CORRECTEURS :

SIGNATURES :

(1) Rappel du règlement concernant les PFMP :

- 512 heures de PFMP (16 semaines de 32 heures : 10 semaines en domicile privé + 6 semaines en structures).
- Le domicile privé individuel représente 6 semaines minimum (de 150 heures minimum à titre très exceptionnel) et 4 semaines effectuées au domicile privé individuel ou collectif.

(2) Rappel du règlement concernant les candidats en situation d'activités professionnelles (formation continue) :

- Salarié en activité à plein temps pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen.
- Salarié en activité à temps partiel (800 heures minimum) pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

\* Mentionnez en rouge dans cette case tous les aspects non conformes à la réglementation (absence d'attestation, ...)  
**CETTE FEUILLE DOIT ETRE A LA DISPOSITION DU JURY AU MOMENT DE LA DELIBERATION**